Euro	473 890	5 923 624
	DTS 400 000	DTS 5 000 000
Livre Chypriote (CYP)	273 886	3 423 576
Couronne tchèque (CZK)	14 940 659	186 758 234
Couronne estonienne (EEK)	7 414 766	92 684 570
Forint hongrois (HUF)	117 175 671	1 464 695 882
Litas lituanien (LTL)	1 649 252	20 615 650
Lats letton (LVL)	282 311	3 528 891
Lire maltaise (MTL)	195 858	2 448 221
Nouveau Zloty polonais (PLN)	1 885 913	23 573 917
Tolar slovène (SIT)	107 669 534	1 345 869 169
Couronne slovaque (SKK)	20 116 803	251 460 037

5. Pour les États membres participant à l'euro, les montants des seuils en euros seront directement applicables.

6. La contre-valeur des seuils en monnaies nationales ne changera pas au cours de la période de référence.

Non-opposition à une concentration notifiée

(Affaire COMP/M.3330 — RTL/M6)

(2004/C 95/05)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Le 12 mars 2004, la Commission a décidé de ne pas s'opposer à la concentration notifiée susmentionnée et de la déclarer compatible avec le marché commun. Cette décision est basée sur l'article 6, paragraphe 1, point b), du règlement (CEE) nº 4064/89 du Conseil. Le texte intégral de la décision est disponible seulement en anglais et sera rendu public après suppression des secrets d'affaires qu'il peut contenir. Il sera disponible:

— en support papier *via* les bureaux de vente de l'Office des publications officielles des Communautés européennes (voir page 4 de couverture),

— en support électronique dans la version «CEN» de la base de données CELEX sous le numéro de document 304M3330. CELEX est le système de documentation automatisée du droit communautaire.

Pour plus d'informations concernant les abonnements, prière de s'adresser à:

EUR-OP
Information, marketing et relations publiques
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
[téléphone (352) 29 29-42718; télécopieur (352) 29 29-42709].